DECRET D/2026/____0196____/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORGANIQUE LO/2026/012/CNT PORTANT ATTRIBUTIONS, COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu l'Avis consultatif n° 16 du 29 avril 2026 de la Cour suprême ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la loi organique LO/2026/012/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la magistrature.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 JUIN 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA